

Lequel ne doutait pas retentissant devant le...
Parlement...
« Vous reconnaîtrez sans peine qu'appartenant à un parti socialiste unifié, il m'est impossible d'accepter une candidature qui constituerait un acte d'indiscipline grave. Je suis persuadé que vous devriez estimer digne de votre mandat de ne pas accepter de porter dimanche prochain les suffrages de tous les républicains et de tous les socialistes. »

Lettre de Belgique

Bruxelles, le 3 mai 1914.

Le calme est la caractéristique de la campagne électorale actuelle. Il semble que les efforts des propagandistes ne peuvent aboutir qu'à confirmer des convictions acquises. L'impopularité de la loi scolaire, le déplorable état des finances publiques, les lourds impôts rétrogradés dans tous les domaines, ont encore renforcé l'anticléricalisme des populations wallonnes craquées, au surplus, avec la plus grande désinvolture par notre ministère flammant.

Mais, au milieu de ce calme général, une question continue à pendre au-dessus de nos têtes, celle qui est abordée par un orateur à la tribune : c'est la question du droit de suffrage. Les électeurs se rendent parfaitement compte que le véritable remède à la situation désastreuse où se trouve le pays, tant au point de vue général que sur le terrain des intérêts matériels, c'est le Suffrage Universel, parce que lui seul peut rendre la sincérité nécessaire à l'expression de la volonté nationale et quoique l'on dise ou fasse c'est sur la question du S. U. pur et simple que se font les élections de 1914.

La journée électorale française, au cours de laquelle le pays tout entier fut appelé à se prononcer sur les différents candidats qui briguaient un mandat électif, suggère quelques réflexions sur la façon dont, en Belgique, on comprend le renouvellement de la législature.

Pourquoi procéder par fractions? Pourquoi consacrer le jour au scrutin? Cela ne se comprend véritablement pas et aucune raison sérieuse de motif en faveur de ce système qui a la grave inconvénient d'empêcher les grands courants d'opinion de se manifester.

Cette réglementation est d'autant plus absurde qu'après chaque séance législative, l'argumentation correspondante du nombre des députés, ce qui exige, en régime de représentation proportionnelle, une dissolution des Chambres avec tous les inconvénients parlementaires qui y sont attachés. Il y a, d'autre part, une injustice flagrante à rendre caducs au bout de deux ans des mandats octroyés pour quatre ans.

Il serait donc plus logique, plus rationnel, d'en venir au système d'élections dans le pays tout entier pour une période de quatre années et d'opter en même temps un nettoyage énergique et complet de notre Code électoral, afin d'imposer le respect de toutes les absidités dont il fourmille.

Le désordre dans lequel se trouve le corps d'officiers de la Belgique est un fait qui s'accroît de jour en jour. Le ministre n'est plus que le jouet d'une camarilla d'officiers à hauteurs de personnes, qui ne craignent pas de laisser durer plus longtemps l'injustice commise envers de bons officiers et qui se désolent le plus tôt possible de l'insuccès de leurs tentatives pour leur rendre les réparations nécessaires.

Les chemins de fer belges ont été pris pour cible, lorsqu'ils ont reçu un wagon chargé d'armes allemandes, de la restituer aux chemins de fer allemands avec une nouvelle charge, alors que ceux-ci renvoient toujours immédiatement le matériel roulant belge sans aucune charge. Cette restitution immédiate de leur cause aucun frais de parcours ou de séjour, tandis que les chemins de fer belges supportent ces frais.

Pour les transports vers la Belgique, les Allemands emploient toujours leur matériel. C'est une expérience que les Belges ne ren-

voient pas leur matériel dans les pays de passage et de séjour.

Sous ce rapport, le désastre qui a régné sur les chemins de fer de l'Etat belge va entraîner des conséquences extrêmement onéreuses pour le Trésor.

En effet, le service du matériel de la direction de l'exploitation vient de clore ses états de liquidation pour le mois de mars, et le montant à payer aux chemins de fer étrangers, à titre d'indemnité de retard dans le service du matériel, s'élève à deux millions de francs. Si nous multiplions ce chiffre par 12 mois, nous arrivons à un total de 24 millions que l'Etat belge doit payer en pure perte.

On signale des wagons français et allemands qui ont fait sept fois le tour de la Belgique avant de rentrer dans leur pays.

L'année dernière, le budget extraordinaire ne dépassait pas 10 millions; il est aujourd'hui de 180 millions.

Depuis 1908, le gouvernement n'a pas demandé un seul centime de contribution.

« L'Etat belge tire-t-elle profit de ce budget vraiment extraordinaire? »

Néanmoins, suivant la coutume, c'est la Belgique qui a la meilleure part du gâteau : dix-sept millions pour les installations maritimes d'Anvers, des centaines de mille francs au profit de la Flandre, des centaines de mille francs également aux caisses des Flandres, etc.

Le gouvernement ne se préoccupe guère des provinces wallonnes et s'il s'agissait de la Flandre tout ce qu'elle réclame, il refuse à la Wallonie tout ce qu'elle demande.

Comment des Wallons peuvent-ils voter pour les représentants d'un parti qui leur manque tant d'hostilité? Sans les initiatives communales qui ne reculent pas devant la dépense pour garder aux cités leur prospérité, les villes wallonnes tomberaient en décadence.

L'Etat, trop souvent, les dessert au lieu de les secourir et quand il peut se décharger sur elles de certains fardeaux il n'y manque pas, tenant l'équilibre financier des communes de plus en plus pénible et aléatoire.

La Wallonie a, aux yeux du gouvernement, une tort énorme; elle est anticléricale. De là son indifférence ou son hostilité.

Elle y répondra en temps et lieu comme il convient.

Une nouvelle qui réjouira les escrocs. Le Brésil vient de dénoncer le traité d'extradition qu'il avait avec la Belgique. Désormais tous les Achilles au visage de finance pourront bouger leurs pieds pour ce beau pays du soleil sans être inquiétés le moins du monde, sans qu'on puisse jamais plus leur mettre la main au collet.

Il paraît que le Japon est dans le même cas.

La Russie a fait aussi dénoncer son traité d'extradition. Elle s'est débarrassée de trois fois plus de la Belgique ce soit obstinée à lui remettre un de ses nationaux qu'elle réclamait.

Elle a commencé des démarches dans ce sens, mais elle s'est bientôt ravisée en songeant que jamais la Belgique ne lui avait réclamé un de ses nationaux réfugié en terre moscovite. Si donc le traité est maintenu avec l'empire des Tsars, c'est que la Russie en a plus besoin que nous.

En attendant, le Brésil nous tend les bras.

La Société royale d'agriculture a pris en mains la défense des intérêts des agriculteurs.

Un des arguments présentés par quelques-uns de ses membres pour engager le Parlement à voter une diminution des droits sur le sucre est que l'usage de ce dernier provoque dans certaines communes une diminution importante de la consommation de l'alcool.

Il est certain, dit un des promoteurs, que l'usage habituel du sucre dans son café ne boit plus de genièvre. J'en ai fait la preuve chez moi. J'avais des ouvriers accablés au genièvre; je leur ai donné tous les jours pour dix centimes de sucre et ils ont complètement abandonné l'usage de l'alcool.

Il conclut : « L'alcool ne fait que donner un coup de fouet à l'organisme, tandis que le sucre est un aliment et le premier ordre. C'est donc un crime social que de ne pas cet aliment hors de la partie du budget de la classe ouvrière. »

Le jour où l'on aura favorisé la consommation du sucre dans les ménages par l'usage quotidien des confitures, on aura rendu un immense service à la population et, du même coup, à l'agriculture qui pourra développer la culture des betteraves.

N'est-il pas incroyable que l'ouvrier de Londres ou de Liverpool puisse consommer du sucre d'origine belge à un prix inférieur à celui que doit payer le travailleur de Belgique!

Le « Journal de Charleroi » affiche à sa vitrine une circulaire qui a reçu un de ses amis et se qualifie de financier, supposé ami de l'Eglise, par laquelle le ministre ne s'efforcera pas à laisser durer plus longtemps l'injustice commise envers de bons officiers et qui se désolent le plus tôt possible de l'insuccès de leurs tentatives pour leur rendre les réparations nécessaires.

Les chemins de fer belges ont été pris pour cible, lorsqu'ils ont reçu un wagon chargé d'armes allemandes, de la restituer aux chemins de fer allemands avec une nouvelle charge, alors que ceux-ci renvoient toujours immédiatement le matériel roulant belge sans aucune charge. Cette restitution immédiate de leur cause aucun frais de parcours ou de séjour, tandis que les chemins de fer belges supportent ces frais.

Pour les transports vers la Belgique, les Allemands emploient toujours leur matériel. C'est une expérience que les Belges ne ren-

voient pas leur matériel dans les pays de passage et de séjour.

Sous ce rapport, le désastre qui a régné sur les chemins de fer de l'Etat belge va entraîner des conséquences extrêmement onéreuses pour le Trésor.

En effet, le service du matériel de la direction de l'exploitation vient de clore ses états de liquidation pour le mois de mars, et le montant à payer aux chemins de fer étrangers, à titre d'indemnité de retard dans le service du matériel, s'élève à deux millions de francs. Si nous multiplions ce chiffre par 12 mois, nous arrivons à un total de 24 millions que l'Etat belge doit payer en pure perte.

On signale des wagons français et allemands qui ont fait sept fois le tour de la Belgique avant de rentrer dans leur pays.

L'année dernière, le budget extraordinaire ne dépassait pas 10 millions; il est aujourd'hui de 180 millions.

Depuis 1908, le gouvernement n'a pas demandé un seul centime de contribution.

« L'Etat belge tire-t-elle profit de ce budget vraiment extraordinaire? »

Néanmoins, suivant la coutume, c'est la Belgique qui a la meilleure part du gâteau : dix-sept millions pour les installations maritimes d'Anvers, des centaines de mille francs au profit de la Flandre, des centaines de mille francs également aux caisses des Flandres, etc.

Le gouvernement ne se préoccupe guère des provinces wallonnes et s'il s'agissait de la Flandre tout ce qu'elle réclame, il refuse à la Wallonie tout ce qu'elle demande.

Comment des Wallons peuvent-ils voter pour les représentants d'un parti qui leur manque tant d'hostilité? Sans les initiatives communales qui ne reculent pas devant la dépense pour garder aux cités leur prospérité, les villes wallonnes tomberaient en décadence.

L'Etat, trop souvent, les dessert au lieu de les secourir et quand il peut se décharger sur elles de certains fardeaux il n'y manque pas, tenant l'équilibre financier des communes de plus en plus pénible et aléatoire.

La Wallonie a, aux yeux du gouvernement, une tort énorme; elle est anticléricale. De là son indifférence ou son hostilité.

Elle y répondra en temps et lieu comme il convient.

Une nouvelle qui réjouira les escrocs. Le Brésil vient de dénoncer le traité d'extradition qu'il avait avec la Belgique. Désormais tous les Achilles au visage de finance pourront bouger leurs pieds pour ce beau pays du soleil sans être inquiétés le moins du monde, sans qu'on puisse jamais plus leur mettre la main au collet.

Il paraît que le Japon est dans le même cas.

La Russie a fait aussi dénoncer son traité d'extradition. Elle s'est débarrassée de trois fois plus de la Belgique ce soit obstinée à lui remettre un de ses nationaux qu'elle réclamait.

Elle a commencé des démarches dans ce sens, mais elle s'est bientôt ravisée en songeant que jamais la Belgique ne lui avait réclamé un de ses nationaux réfugié en terre moscovite. Si donc le traité est maintenu avec l'empire des Tsars, c'est que la Russie en a plus besoin que nous.

En attendant, le Brésil nous tend les bras.

La Société royale d'agriculture a pris en mains la défense des intérêts des agriculteurs.

Un des arguments présentés par quelques-uns de ses membres pour engager le Parlement à voter une diminution des droits sur le sucre est que l'usage de ce dernier provoque dans certaines communes une diminution importante de la consommation de l'alcool.

Il est certain, dit un des promoteurs, que l'usage habituel du sucre dans son café ne boit plus de genièvre. J'en ai fait la preuve chez moi. J'avais des ouvriers accablés au genièvre; je leur ai donné tous les jours pour dix centimes de sucre et ils ont complètement abandonné l'usage de l'alcool.

Il conclut : « L'alcool ne fait que donner un coup de fouet à l'organisme, tandis que le sucre est un aliment et le premier ordre. C'est donc un crime social que de ne pas cet aliment hors de la partie du budget de la classe ouvrière. »

Le jour où l'on aura favorisé la consommation du sucre dans les ménages par l'usage quotidien des confitures, on aura rendu un immense service à la population et, du même coup, à l'agriculture qui pourra développer la culture des betteraves.

N'est-il pas incroyable que l'ouvrier de Londres ou de Liverpool puisse consommer du sucre d'origine belge à un prix inférieur à celui que doit payer le travailleur de Belgique!

Le « Journal de Charleroi » affiche à sa vitrine une circulaire qui a reçu un de ses amis et se qualifie de financier, supposé ami de l'Eglise, par laquelle le ministre ne s'efforcera pas à laisser durer plus longtemps l'injustice commise envers de bons officiers et qui se désolent le plus tôt possible de l'insuccès de leurs tentatives pour leur rendre les réparations nécessaires.

Les chemins de fer belges ont été pris pour cible, lorsqu'ils ont reçu un wagon chargé d'armes allemandes, de la restituer aux chemins de fer allemands avec une nouvelle charge, alors que ceux-ci renvoient toujours immédiatement le matériel roulant belge sans aucune charge. Cette restitution immédiate de leur cause aucun frais de parcours ou de séjour, tandis que les chemins de fer belges supportent ces frais.

Pour les transports vers la Belgique, les Allemands emploient toujours leur matériel. C'est une expérience que les Belges ne ren-

voient pas leur matériel dans les pays de passage et de séjour.

Sous ce rapport, le désastre qui a régné sur les chemins de fer de l'Etat belge va entraîner des conséquences extrêmement onéreuses pour le Trésor.

En effet, le service du matériel de la direction de l'exploitation vient de clore ses états de liquidation pour le mois de mars, et le montant à payer aux chemins de fer étrangers, à titre d'indemnité de retard dans le service du matériel, s'élève à deux millions de francs. Si nous multiplions ce chiffre par 12 mois, nous arrivons à un total de 24 millions que l'Etat belge doit payer en pure perte.

On signale des wagons français et allemands qui ont fait sept fois le tour de la Belgique avant de rentrer dans leur pays.

L'année dernière, le budget extraordinaire ne dépassait pas 10 millions; il est aujourd'hui de 180 millions.

Depuis 1908, le gouvernement n'a pas demandé un seul centime de contribution.

« L'Etat belge tire-t-elle profit de ce budget vraiment extraordinaire? »

Néanmoins, suivant la coutume, c'est la Belgique qui a la meilleure part du gâteau : dix-sept millions pour les installations maritimes d'Anvers, des centaines de mille francs au profit de la Flandre, des centaines de mille francs également aux caisses des Flandres, etc.

Le gouvernement ne se préoccupe guère des provinces wallonnes et s'il s'agissait de la Flandre tout ce qu'elle réclame, il refuse à la Wallonie tout ce qu'elle demande.

Comment des Wallons peuvent-ils voter pour les représentants d'un parti qui leur manque tant d'hostilité? Sans les initiatives communales qui ne reculent pas devant la dépense pour garder aux cités leur prospérité, les villes wallonnes tomberaient en décadence.

L'Etat, trop souvent, les dessert au lieu de les secourir et quand il peut se décharger sur elles de certains fardeaux il n'y manque pas, tenant l'équilibre financier des communes de plus en plus pénible et aléatoire.

La Wallonie a, aux yeux du gouvernement, une tort énorme; elle est anticléricale. De là son indifférence ou son hostilité.

Elle y répondra en temps et lieu comme il convient.

Une nouvelle qui réjouira les escrocs. Le Brésil vient de dénoncer le traité d'extradition qu'il avait avec la Belgique. Désormais tous les Achilles au visage de finance pourront bouger leurs pieds pour ce beau pays du soleil sans être inquiétés le moins du monde, sans qu'on puisse jamais plus leur mettre la main au collet.

Il paraît que le Japon est dans le même cas.

La Russie a fait aussi dénoncer son traité d'extradition. Elle s'est débarrassée de trois fois plus de la Belgique ce soit obstinée à lui remettre un de ses nationaux qu'elle réclamait.

Elle a commencé des démarches dans ce sens, mais elle s'est bientôt ravisée en songeant que jamais la Belgique ne lui avait réclamé un de ses nationaux réfugié en terre moscovite. Si donc le traité est maintenu avec l'empire des Tsars, c'est que la Russie en a plus besoin que nous.

En attendant, le Brésil nous tend les bras.

La Société royale d'agriculture a pris en mains la défense des intérêts des agriculteurs.

Un des arguments présentés par quelques-uns de ses membres pour engager le Parlement à voter une diminution des droits sur le sucre est que l'usage de ce dernier provoque dans certaines communes une diminution importante de la consommation de l'alcool.

Il est certain, dit un des promoteurs, que l'usage habituel du sucre dans son café ne boit plus de genièvre. J'en ai fait la preuve chez moi. J'avais des ouvriers accablés au genièvre; je leur ai donné tous les jours pour dix centimes de sucre et ils ont complètement abandonné l'usage de l'alcool.

Il conclut : « L'alcool ne fait que donner un coup de fouet à l'organisme, tandis que le sucre est un aliment et le premier ordre. C'est donc un crime social que de ne pas cet aliment hors de la partie du budget de la classe ouvrière. »

Le jour où l'on aura favorisé la consommation du sucre dans les ménages par l'usage quotidien des confitures, on aura rendu un immense service à la population et, du même coup, à l'agriculture qui pourra développer la culture des betteraves.

N'est-il pas incroyable que l'ouvrier de Londres ou de Liverpool puisse consommer du sucre d'origine belge à un prix inférieur à celui que doit payer le travailleur de Belgique!

Le « Journal de Charleroi » affiche à sa vitrine une circulaire qui a reçu un de ses amis et se qualifie de financier, supposé ami de l'Eglise, par laquelle le ministre ne s'efforcera pas à laisser durer plus longtemps l'injustice commise envers de bons officiers et qui se désolent le plus tôt possible de l'insuccès de leurs tentatives pour leur rendre les réparations nécessaires.

Les chemins de fer belges ont été pris pour cible, lorsqu'ils ont reçu un wagon chargé d'armes allemandes, de la restituer aux chemins de fer allemands avec une nouvelle charge, alors que ceux-ci renvoient toujours immédiatement le matériel roulant belge sans aucune charge. Cette restitution immédiate de leur cause aucun frais de parcours ou de séjour, tandis que les chemins de fer belges supportent ces frais.

Pour les transports vers la Belgique, les Allemands emploient toujours leur matériel. C'est une expérience que les Belges ne ren-

voient pas leur matériel dans les pays de passage et de séjour.

Sous ce rapport, le désastre qui a régné sur les chemins de fer de l'Etat belge va entraîner des conséquences extrêmement onéreuses pour le Trésor.

En effet, le service du matériel de la direction de l'exploitation vient de clore ses états de liquidation pour le mois de mars, et le montant à payer aux chemins de fer étrangers, à titre d'indemnité de retard dans le service du matériel, s'élève à deux millions de francs. Si nous multiplions ce chiffre par 12 mois, nous arrivons à un total de 24 millions que l'Etat belge doit payer en pure perte.

On signale des wagons français et allemands qui ont fait sept fois le tour de la Belgique avant de rentrer dans leur pays.

L'année dernière, le budget extraordinaire ne dépassait pas 10 millions; il est aujourd'hui de 180 millions.

Depuis 1908, le gouvernement n'a pas demandé un seul centime de contribution.

« L'Etat belge tire-t-elle profit de ce budget vraiment extraordinaire? »

Néanmoins, suivant la coutume, c'est la Belgique qui a la meilleure part du gâteau : dix-sept millions pour les installations maritimes d'Anvers, des centaines de mille francs au profit de la Flandre, des centaines de mille francs également aux caisses des Flandres, etc.

Le gouvernement ne se préoccupe guère des provinces wallonnes et s'il s'agissait de la Flandre tout ce qu'elle réclame, il refuse à la Wallonie tout ce qu'elle demande.

Comment des Wallons peuvent-ils voter pour les représentants d'un parti qui leur manque tant d'hostilité? Sans les initiatives communales qui ne reculent pas devant la dépense pour garder aux cités leur prospérité, les villes wallonnes tomberaient en décadence.

L'Etat, trop souvent, les dessert au lieu de les secourir et quand il peut se décharger sur elles de certains fardeaux il n'y manque pas, tenant l'équilibre financier des communes de plus en plus pénible et aléatoire.

La Wallonie a, aux yeux du gouvernement, une tort énorme; elle est anticléricale. De là son indifférence ou son hostilité.

Elle y répondra en temps et lieu comme il convient.

Une nouvelle qui réjouira les escrocs. Le Brésil vient de dénoncer le traité d'extradition qu'il avait avec la Belgique. Désormais tous les Achilles au visage de finance pourront bouger leurs pieds pour ce beau pays du soleil sans être inquiétés le moins du monde, sans qu'on puisse jamais plus leur mettre la main au collet.

Il paraît que le Japon est dans le même cas.

La Russie a fait aussi dénoncer son traité d'extradition. Elle s'est débarrassée de trois fois plus de la Belgique ce soit obstinée à lui remettre un de ses nationaux qu'elle réclamait.

Elle a commencé des démarches dans ce sens, mais elle s'est bientôt ravisée en songeant que jamais la Belgique ne lui avait réclamé un de ses nationaux réfugié en terre moscovite. Si donc le traité est maintenu avec l'empire des Tsars, c'est que la Russie en a plus besoin que nous.

En attendant, le Brésil nous tend les bras.

La Société royale d'agriculture a pris en mains la défense des intérêts des agriculteurs.

Un des arguments présentés par quelques-uns de ses membres pour engager le Parlement à voter une diminution des droits sur le sucre est que l'usage de ce dernier provoque dans certaines communes une diminution importante de la consommation de l'alcool.

Il est certain, dit un des promoteurs, que l'usage habituel du sucre dans son café ne boit plus de genièvre. J'en ai fait la preuve chez moi. J'avais des ouvriers accablés au genièvre; je leur ai donné tous les jours pour dix centimes de sucre et ils ont complètement abandonné l'usage de l'alcool.

Il conclut : « L'alcool ne fait que donner un coup de fouet à l'organisme, tandis que le sucre est un aliment et le premier ordre. C'est donc un crime social que de ne pas cet aliment hors de la partie du budget de la classe ouvrière. »

Le jour où l'on aura favorisé la consommation du sucre dans les ménages par l'usage quotidien des confitures, on aura rendu un immense service à la population et, du même coup, à l'agriculture qui pourra développer la culture des betteraves.

N'est-il pas incroyable que l'ouvrier de Londres ou de Liverpool puisse consommer du sucre d'origine belge à un prix inférieur à celui que doit payer le travailleur de Belgique!

Le « Journal de Charleroi » affiche à sa vitrine une circulaire qui a reçu un de ses amis et se qualifie de financier, supposé ami de l'Eglise, par laquelle le ministre ne s'efforcera pas à laisser durer plus longtemps l'injustice commise envers de bons officiers et qui se désolent le plus tôt possible de l'insuccès de leurs tentatives pour leur rendre les réparations nécessaires.

Les chemins de fer belges ont été pris pour cible, lorsqu'ils ont reçu un wagon chargé d'armes allemandes, de la restituer aux chemins de fer allemands avec une nouvelle charge, alors que ceux-ci renvoient toujours immédiatement le matériel roulant belge sans aucune charge. Cette restitution immédiate de leur cause aucun frais de parcours ou de séjour, tandis que les chemins de fer belges supportent ces frais.

Pour les transports vers la Belgique, les Allemands emploient toujours leur matériel. C'est une expérience que les Belges ne ren-

Lettre de Belgique

Bruxelles, le 3 mai 1914.

Le calme est la caractéristique de la campagne électorale actuelle. Il semble que les efforts des propagandistes ne peuvent aboutir qu'à confirmer des convictions acquises. L'impopularité de la loi scolaire, le déplorable état des finances publiques, les lourds impôts rétrogradés dans tous les domaines, ont encore renforcé l'anticléricalisme des populations wallonnes craquées, au surplus, avec la plus grande désinvolture par notre ministère flammant.

Mais, au milieu de ce calme général, une question continue à pendre au-dessus de nos têtes, celle qui est abordée par un orateur à la tribune : c'est la question du droit de suffrage. Les électeurs se rendent parfaitement compte que le véritable remède à la situation désastreuse où se trouve le pays, tant au point de vue général que sur le terrain des intérêts matériels, c'est le Suffrage Universel, parce que lui seul peut rendre la sincérité nécessaire à l'expression de la volonté nationale et quoique l'on dise ou fasse c'est sur la question du S. U. pur et simple que se font les élections de 1914.

La journée électorale française, au cours de laquelle le pays tout entier fut appelé à se prononcer sur les différents candidats qui briguaient un mandat électif, suggère quelques réflexions sur la façon dont, en Belgique, on comprend le renouvellement de la législature.

Pourquoi procéder par fractions? Pourquoi consacrer le jour au scrutin? Cela ne se comprend véritablement pas et aucune raison sérieuse de motif en faveur de ce système qui a la grave inconvénient d'empêcher les grands courants d'opinion de se manifester.

Cette réglementation est d'autant plus absurde qu'après chaque séance législative, l'argumentation correspondante du nombre des députés, ce qui exige, en régime de représentation proportionnelle, une dissolution des Chambres avec tous les inconvénients parlementaires qui y sont attachés. Il y a, d'autre part, une injustice flagrante à rendre caducs au bout de deux ans des mandats octroyés pour quatre ans.

Il serait donc plus logique, plus rationnel, d'en venir au système d'élections dans le pays tout entier pour une période de quatre années et d'opter en même temps un nettoyage énergique et complet de notre Code électoral, afin d'imposer le respect de toutes les absidités dont il fourmille.

Le désordre dans lequel se trouve le corps d'officiers de la Belgique est un fait qui s'accroît de jour en jour. Le ministre n'est plus que le jouet d'une camarilla d'officiers à hauteurs de personnes, qui ne craignent pas de laisser durer plus longtemps l'injustice commise envers de bons officiers et qui se désolent le plus tôt possible de l'insuccès de leurs tentatives pour leur rendre les réparations nécessaires.

Les chemins de fer belges ont été pris pour cible, lorsqu'ils ont reçu un wagon chargé d'armes allemandes, de la restituer aux chemins de fer allemands avec une nouvelle charge, alors que ceux-ci renvoient toujours immédiatement le matériel roulant belge sans aucune charge. Cette restitution immédiate de leur cause aucun frais de parcours ou de séjour, tandis que les chemins de fer belges supportent ces frais.

Pour les transports vers la Belgique, les Allemands emploient toujours leur matériel. C'est une expérience que les Belges ne ren-

Lettre de Belgique

Bruxelles, le 3 mai 1914.

Le calme est la caractéristique de la campagne électorale actuelle. Il semble que les efforts des propagandistes ne peuvent aboutir qu'à confirmer des convictions acquises. L'impopularité de la loi scolaire, le déplorable état des finances publiques, les lourds impôts rétrogradés dans tous les domaines, ont encore renforcé l'anticléricalisme des populations wallonnes craquées, au surplus, avec la plus grande désinvolture par notre ministère flammant.

Mais, au milieu de ce calme général, une question continue à pendre au-dessus de nos têtes, celle qui est abordée par un orateur à la tribune : c'est la question du droit de suffrage. Les électeurs se rendent parfaitement compte que le véritable remède à la situation désastreuse où se trouve le pays, tant au point de vue général que sur le terrain des intérêts matériels, c'est le Suffrage Universel, parce que lui seul peut rendre la sincérité nécessaire à l'expression de la volonté nationale et quoique l'on dise ou fasse c'est sur la question du S. U. pur et simple que se font les élections de 1914.

La journée électorale française, au cours de laquelle le pays tout entier fut appelé à se prononcer sur les différents candidats qui briguaient un mandat électif, suggère quelques réflexions sur la façon dont, en Belgique, on comprend le renouvellement de la législature.

Pourquoi procéder par fractions? Pourquoi consacrer le jour au scrutin? Cela ne se comprend véritablement pas et aucune raison sérieuse de motif en faveur de ce système qui a la grave inconvénient d'empêcher les grands courants d'opinion de se manifester.

Cette réglementation est d'autant plus absurde qu'après chaque séance législative, l'argumentation correspondante du nombre des députés, ce qui exige, en régime de représentation proportionnelle, une dissolution des Chambres avec tous les inconvénients parlementaires qui y sont attachés. Il y a, d'autre part, une injustice flagrante à rendre caducs au bout de deux ans des mandats octroyés pour quatre ans.

Il serait donc plus logique, plus rationnel, d'en venir au système d'élections dans le pays tout entier pour une période de quatre années et d'opter en même temps un nettoyage énergique et complet de notre Code électoral, afin d'imposer le respect de toutes les absidités dont il fourmille.

Le désordre dans lequel se trouve le corps d'officiers de la Belgique est un fait qui s'accroît de jour en jour. Le ministre n'est plus que le jouet d'une camarilla d'officiers à hauteurs de personnes, qui ne craignent pas de laisser durer plus longtemps l'injustice commise envers de bons officiers et qui se désolent le plus tôt possible de l'insuccès de leurs tentatives pour leur rendre les réparations nécessaires.

Les chemins de fer belges ont été pris pour cible, lorsqu'ils ont reçu un wagon chargé d'armes allemandes, de la restituer aux chemins de fer allemands avec une nouvelle charge, alors que ceux-ci renvoient toujours immédiatement le matériel roulant belge sans aucune charge. Cette restitution immédiate de leur cause aucun frais de parcours ou de séjour, tandis que les chemins de fer belges supportent ces frais.

Pour les transports vers la Belgique, les Allemands emploient toujours leur matériel. C'est une expérience que les Belges ne ren-

Lettre de Belgique

Bruxelles, le 3 mai 1914.

Le calme est la caractéristique de la campagne électorale actuelle. Il semble que les efforts des propagandistes ne peuvent aboutir qu'à confirmer des convictions acquises. L'impopularité de la loi scolaire, le déplorable état des finances publiques, les lourds impôts rétrogradés dans tous les domaines, ont encore renforcé l'anticléricalisme des populations wallonnes craquées, au surplus, avec la plus grande désinvolture par notre ministère flammant.

Mais, au milieu de ce calme général, une question continue à pendre au-dessus de nos têtes, celle qui est abordée par un orateur à la tribune : c'est la question du droit de suffrage. Les électeurs se rendent parfaitement compte que le véritable remède à la situation désastreuse où se trouve le pays, tant au point de vue général que sur le terrain des intérêts matériels, c'est le Suffrage Universel, parce que lui seul peut rendre la sincérité nécessaire à l'expression de la volonté nationale et quoique l'on dise ou fasse c'est sur la question du S. U. pur et simple que se font les élections de 1914.

La journée électorale française, au cours de laquelle le pays tout entier fut appelé à se prononcer sur les différents candidats qui briguaient un mandat électif, suggère quelques réflexions sur la façon dont, en Belgique, on comprend le renouvellement de la législature.